

Projet éolien. - La société Tencia, de Toulouse, a engagé auprès de la commune une démarche de présentation d'un projet de parc éolien au niveau des 50 arpents et dont une petite partie déborderait sur la commune de Chevannes. Après plusieurs concertations, notamment avec l'Association de défense de l'environnement, l'ARBRE, le conseil après débats et vote à main levée : 3 contre (MM. Bigeard, Corby, Richard) et 5 pour dont Jean-Michel Bouquet qui précise bien que son accord est lié à l'engagement du maire de soumettre le résultat de cette étude avant signature à l'approbation du conseil.

Il autorise la société, ci-dessus dénommée, à réaliser une étude pour la constitution d'un dossier de demande de Zone de développement de l'éolien (ZDE). Les conseillers cités dans cette délibération l'ont été conformément à leur demande.